



STERIS®

ProKlenz® FOAM High Performance Alkaline Cleaner

Fiche signalétique

conformément au règlement (CE) n° 453/2010

Date de publication : 03/01/2019

Version : 1.0

SECTION 1 : Identification

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : ProKlenz® FOAM High Performance Alkaline Cleaner

Code du produit : 1431

1.2. Usages jugés pertinents de la substance ou du mélange et usages déconseillés

1.2.1. Usages jugés pertinents

Caractéristiques d'usage industriel/professionnel : À usage professionnel uniquement

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant alcalin pour l'industrie et la recherche

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant :

STERIS Corporation

P. O. Box 147, St. Louis, MO 63166, US

Numéro de téléphone pour informations : 1-800-444-9009 (Service clients - Produits scientifiques)

N° de téléphone d'urgence aux États-Unis 1-314-535-1395 (STERIS) ; 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur :

STERIS Ireland Limited

IDA Business and Technology Park

Tullamore

County Offaly

R35 X865

Ireland.

N° de téléphone pour l'obtention d'informations techniques/produit : +44 (0) 116 276 8636

E-mail : asksteris_msds@steris.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0) 1895 622 639

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corr. mét. 1 H290

Corr. peau 1A H314

Lésions ocul. 1 H318

Intitulé complet des phrases H : voir la section 16.

Effets nocifs physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mot de signalement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Mentions de mise en garde (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols et vapeurs.

P264 - Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et les zones exposées après manipulation.

P280 - Porter un équipement de protection oculaire, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection et des gants de protection.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

ProKlenz® FOAM

High Performance Alkaline Cleaner

Fiche signalétique (FS)

conformément au règlement (CE) n° 453/2010

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

2.3. Autres risques

Autres risques : Peut être corrosif pour les voies respiratoires. Peut causer des brûlures ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de potassium	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE) 215-181-3 (N° d'index CE) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33-0057	7-13	Corr. mét. 1, H290 Tox. aiguë 4 (par voie orale), H302 Corr. peau 1A, H314 Lésions ocul. 1, H318
Cocamide DIPA	(N° CAS) 68855-69-6 (N° CE) 273-196-0, 203-820-9	5-10	Irrit. cutanée 2, H315 Irrit. ocul. 2A, H320
Silicate de potassium	(N° CAS) 1312-76-1 (N° CE) 215-199-1	1-5	Corr. mét. 1, H290 Tox. aiguë 4 (par voie orale), H302 Corr. peau 1B, H314 Lésions ocul. 1, H318 STOT SE 3, H335
Polyacrylate de sodium	(N° CAS) 68479-09-4 (N° CE) 614-534-2	1-5	Irrit. ocul. 2B, H320
Éther monométhyle du dipropylène glycol	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2	1-5	Liq. infl. 4, H227 Irrit. ocul. 2, H319 Lésions ocul. 1, H318 Tox. aiguë 4 (par voie orale), H302 STOT SE 3, H335
Acides sulfoniques, C14-16-hydroxycane et C14-16-alcène, sels de sodium	(N° CAS) 68439-57-6 (N° CE) 270-407-8 ; 931-534-0 (N° REACH) 01-2119513401-57-0024	1-5	Irrit. cutanée 2, H315 Lésions ocul. 1, H318 Toxicité chronique en milieu aquatique 3, H412
Alcools C9-11, éthoxylés	(N° CAS) 68439-46-3 (N° CE) 614-482-0	1-5	Tox. aiguë 4 (par voie orale), H302 Lésions ocul. 1, H318 Toxicité aiguë en milieu aquatique 1, H400 Toxicité chronique en milieu aquatique 2, H411

Intitulé complet des phrases H : voir la section 16.

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Premiers soins généraux : Ne rien faire avaler au patient s'il est inconscient. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact cutané : Retirer les vêtements contaminés. Rincer la zone contaminée avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

ProKlenz® FOAM

High Performance Alkaline Cleaner

Fiche signalétique (FS)

conformément au règlement (CE) n° 453/2010

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et tardifs

Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves Susceptible de provoquer le cancer. Les effets de l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

Symptômes/lésions après inhalation : Peut être corrosif pour les voies respiratoires. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact cutané : Provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Provoque des lésions permanentes de la cornée, de l'iris ou de conjonctive.

Symptômes/lésions après ingestion : Il est probable que l'ingestion soit nocive ou ait des effets néfastes. Peut causer des brûlures ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication de consultation médicale immédiate et de traitement spécial nécessaire

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Agents d'extinction

Agents d'extinction adaptés : Poudre, mousse résistante à l'alcool, pulvérisateur d'eau, dioxyde de carbone (CO₂).

Agents d'extinction non adaptés : Ne pas utiliser un flux d'eau intense, sous peine de provoquer la propagation de l'incendie.

5.2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Risque d'incendie : Liquide combustible.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Corrosif pour les métaux. Réagit avec certains acides.

5.3. Conseil pour lutter contre l'incendie

Mesures de précaution en cas d'incendie : Prendre des précautions en cas de lutte contre un incendie impliquant des produits chimiques.

Instructions relatives à la lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour le refroidissement des récipients exposés.

Ne pas respirer de fumées d'incendie ou les vapeurs émanant de la décomposition. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Vapeurs corrosives.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs ou la brume.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel superflu.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : Équiper le personnel de nettoyage des protections adaptées.

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur place, un premier intervenant doit en principe reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger lui-même ainsi que le public, sécuriser la zone et demander l'assistance de personnel formé dès que les conditions le permettent.

6.2. Précautions pour l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Confiner tout déversement à l'aide de digues ou de produits absorbants afin d'empêcher la migration et la pénétration dans des égouts ou des cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Neutraliser prudemment tout déversement de liquide. Absorber et/ou confiner le déversement avec un matériau inerte, puis le placer dans un récipient approprié. Retirer mécaniquement (balayage, pelletage) le produit répandu et le transférer dans un récipient approprié en vue de sa mise au rebut. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 : Contrôles de l'exposition et protection individuelle. Concernant la mise au rebut après le nettoyage, consulter la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Mesures de précaution pour une manipulation sans risque

Risques supplémentaires lors du traitement : Peut être corrosif pour les métaux.

Mesures de précaution pour une manipulation sans risque : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les brouillards, les aérosols et les vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles standard d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

ProKlenz® FOAM

High Performance Alkaline Cleaner

Fiche signalétique (FS)

conformément au règlement (CE) n° 453/2010

7.2. Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir éloigné des rayons directs du soleil, des températures extrêmement élevées ou faibles et des substances incompatibles.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Alcalis. Métaux mous.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Nettoyant alcalin pour l'industrie et la recherche

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées dans la section 3 qui ne sont pas reprises ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme de consultation approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux du Canada ou le gouvernement mexicain.

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)		
États-Unis ACGIH	Concentration maximale ACGIH (mg/m ³)	2 mg/m ³
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (concentration maximale) (mg/m ³)	2 mg/m ³
Royaume-Uni	WEL STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
Éther monométhyle du dipropylèneglycol (34590-94-8)		
États-Unis ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
États-Unis ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	150 ppm
États-Unis OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	600 mg/m ³
États-Unis OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	600 mg/m ³
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	100 ppm
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	900 mg/m ³
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	150 ppm
États-Unis IDLH	US IDLH (ppm)	600 ppm
Royaume-Uni	WEL TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
Royaume-Uni	WEL TWA (ppm)	50 ppm
Royaume-Uni	WEL STEL (mg/m ³)	924 mg/m ³ (calculé)
Royaume-Uni	WEL STEL (ppm)	150 ppm (calculé)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité immédiate de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. Veiller au respect de l'ensemble des réglementations nationales/locales.

Équipement de protection individuelle

: Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. En cas de ventilation insuffisante : porter un équipement de protection respiratoire. Écran facial.



Matériaux des vêtements de protection :

: Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques et anticorrosion.

Protection des mains

: Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire

: Lunettes de protection contre les agents chimiques et écran facial.

Protection de la peau et du corps

: Porter des vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire

: En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter une protection respiratoire approuvée.

Autres informations

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Aspect	: Incolore à jaune clair
Odeur	: Produit chimique léger
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ≈ 11,3-12,0 (solution à 1 %)
Vitesse d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible

ProKlenz[®] FOAM

High Performance Alkaline Cleaner

Fiche signalétique (FS)

conformément au règlement (CE) n° 453/2010

Point d'éclair	: 83,3 °C, en vase clos Tag
Température d'auto-ignition	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (à l'état solide, gazeux)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Gravité spécifique	: 1,125-1,128 g/ml
Solubilité	: Totale dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Données d'explosion – sensibilité à l'impact mécanique	: Ne devrait pas présenter de risque d'explosion dû à un impact mécanique.
Données d'explosion – sensibilité à la décharge électrostatique	: Ne devrait pas présenter de risque d'explosion dû à une décharge électrostatique.

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Corrosif pour les métaux mous. Réagit exothermiquement avec certains acides.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Polymérisation dangereuse : inexistante.

10.4. Conditions à éviter :

Exposition à la lumière directe du soleil. Températures très faibles ou très élevées. Substances incompatibles.

10.5. Substances incompatibles :

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Alcalis. Métaux. Peut être corrosif pour les métaux mous.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone (CO, CO₂). La décomposition thermique produit : Vapeurs corrosives. Oxydes de soufre. Oxydes métalliques. Oxydes de potassium. Oxydes d'azote. Hydrogène.

SECTION 11 : Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classifié

Alcools, C9-11, tensioactif éthoxylé (68439-46-3)

DL50 par voie orale chez le rat	1 000-2 000 mg/kg
DL50 par voie cutanée chez le rat	4 000 mg/kg

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

DL50 par voie orale chez le rat	333 mg/kg
---------------------------------	-----------

Éther monométhyle du dipropylène glycol (34590-94-8)

DL50 par voie orale chez le rat	5 230 mg/kg
DL50 par voie cutanée chez le lapin	9 500 mg/kg

Acides sulfoniques, C14-16-hydroxycane et C14-16-alcène, sels de sodium (68439-57-6)

DL50 par voie orale chez le rat	2 310 mg/kg
DL50 par voie cutanée chez le lapin	6 300 mg/kg

Silicate de potassium (1312-76-1)

DL50 par voie orale chez le rat	1 300 mg/kg
---------------------------------	-------------

Corrosion/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH : ≈ 11,3-12,0 (solution à 1 %)

Irritation/lésion oculaire grave : Provoque des lésions oculaires graves.

pH : ≈ 11,3-12,0 (solution à 1 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible.

Mutagénicité des cellules germinales : Non classifié.

Térogénicité : Aucune donnée disponible.

Carcinogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - Généralités : Nocif pour les organismes aquatiques.

Alcools, C9-11, éthoxylé (68439-46-3)

CL50 poisson 1	11 mg/l (durée d'exposition : 96 h – Espèce : têtes-de-boule)
CE50 daphnies 1	12 mg/l (durée d'exposition : 48 h - Daphnia magna)
CEr50 (algues)	1-10 mg/l (durée d'exposition : 96 h - algues)

ProKlenz® FOAM

High Performance Alkaline Cleaner

Fiche signalétique (FS)

conformément au règlement (CE) n° 453/2010

Éther monométhyle du dipropylène glycol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	> 10 000 mg/l (durée d'exposition : 96 h - espèces : Pimephales promelas [statique])
CE50 daphnies 1	1 919 mg/l (durée d'exposition : 48 h - espèces : Daphnia magna)
Acides sulfoniques, C14-16-hydroxycane et C14-16-alcène, sels de sodium (68439-57-6)	
CL50 poisson 1	4,2 mg/l (durée d'exposition : 96 h - espèces : Brachydanio rerio [statique])
CE50 daphnies 1	4,53 mg/l (Ceriodaphnia sp)
CL50 poisson 2	12,2 mg/l (durée d'exposition : 96 h - espèces : Brachydanio rerio [semi-statique])
CEr50 (algues)	5,2 mg/l (qualité de l'eau - Test d'inhibition de la croissance des algues marines avec Skeletonema costatum et Phaeodactylum tricorutum)
Silicate de potassium (1312-76-1)	
CL50 poisson 1	301-478 mg/l (durée d'exposition : 96 h - espèces : Lepomis macrochirus)
CL50 poisson 2	3 185 mg/l (durée d'exposition : 96 h - espèces : Brachydanio rerio [semi-statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

ProKlenz® FOAM High Performance Alkaline Cleaner	
Persistance et dégradabilité	Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans la directive (CE) n° 648/2004 relative aux détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont mises à la disposition des autorités compétentes des États membres sur leur demande directe ou à la demande du fabricant de détergents.
Alcools, C9-11, éthoxylé (68439-46-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement biodégradable
DL50 par voie cutanée chez le rat	4 000 mg/kg
Éther monométhyle du dipropylène glycol (34590-94-8)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement biodégradable

12.3. Bioaccumulation potentielle

ProKlenz® FOAM High Performance Alkaline Cleaner	
Bioaccumulation potentielle	Non établie.
Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
Log Pow	0,65
Éther monométhyle du dipropylène glycol (34590-94-8)	
Log Pow	-0,064 (à 20 °C)
Bioaccumulation potentielle	Aucune bioaccumulation attendue.
Silicate de potassium (1312-76-1)	
BCF poisson 1	(aucune bioaccumulation attendue)

12.4. Mobilité dans les sols

Aucune information supplémentaire disponible.

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Cette substance est dangereuse pour l'environnement aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Conformément aux normes DOT

Nom d'expédition : SOLUTION D'HYDROXYDE DE POTASSIUM
Classe de risque : 8
Numéro d'identification : UN1814
Codes d'étiquetage : 8



Groupe d'emballage : II
Numéro ERG : 154

14.2. Conformément aux normes IMDG

Nom d'expédition : SOLUTION D'HYDROXYDE DE POTASSIUM
Classe de risque : 8
Numéro d'identification : UN1814
Groupe d'emballage : II
Codes d'étiquetage : 8
N° EmS (incendie) : F-A
N° EmS (déversement) : S-B



ProKlenz® FOAM

High Performance Alkaline Cleaner

Fiche signalétique (FS)

conformément au règlement (CE) n° 453/2010

14.3. Conformément aux normes IATA

Nom d'expédition : SOLUTION D'HYDROXYDE DE POTASSIUM
Groupe d'emballage : II
Numéro d'identification : UN1814
Classe de risque : 8
Codes d'étiquetage : 8



Code ERG (IATA) : 8L

14.4. Conformément aux normes TDG

Nom d'expédition : SOLUTION D'HYDROXYDE DE POTASSIUM
Groupe d'emballage : II
Classe de risque : 8
Numéro d'identification : UN1814
Codes d'étiquetage : 8



SECTION 15 : Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations sur la sécurité, la santé et l'environnement/réglementation propre à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementations de l'UE

Pas de restriction selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune des substances répertoriées dans la liste des substances candidates REACH.

15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible.

15.2. Réglementations fédérales des États-Unis :

ProKlenz® FOAM

High Performance Alkaline Cleaner

SARA, section 311/312 Catégories de dangers

Risque immédiat (aigu) pour la santé

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

Répertorié dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Éther monométhyle du dipropylène glycol (34590-94-8)

Répertorié dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Indicateur réglementaire EPA TSCA

T - T - indique une substance soumise à une règle de test de la section 4 au titre du TSCA.

Acides sulfoniques, C14-16-hydroxycane et C14-16-alcène, sels de sodium (68439-57-6)

Répertorié dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Silicate de potassium (1312-76-1)

Répertorié dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Cocamide DIPA (68855-69-6)

Répertorié sur la liste des substances dangereuses SARA 311

Alcools, C9-11, tensioactif éthoxylé (68439-46-3)

Répertorié dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

15.3. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

ProKlenz® FOAM

High Performance Alkaline Cleaner

Fiche signalétique (FS)

conformément au règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 16 : Autres informations

Date de révision : 03/01/2019
Sources des données clés : RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL datant du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Intitulé complet des phrases H et EUH :

Tox. aiguë 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Tox. aiguë 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Lésions ocul. 1	Lésion oculaire grave/irritation oculaire, catégorie 1
Irrit. ocul. 2A	Irritation oculaire, catégorie 2A
Irrit. ocul. 2B	Irritation oculaire, catégorie 2B
Liq. infl. 4	Liquides inflammables, catégorie 4
Corr. mét. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Corr. peau 1A	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1A
Corr. peau 1B	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1B
Irrit. cutanée 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
H227	Liquide combustible
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H320	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement dans l'objectif de répondre aux exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit.

FS UE (REACH Annexe II)